



Comment choisir la police d'assurance habitation la plus appropriée ?

Assurez-vous de souscrire une police qui reflète les qualités particulières de votre résidence, de son contenu et des personnes vivant sous votre toit.

Vous devriez souscrire une police d'assurance habitation dès que vous devenez propriétaire de votre maison, même si celle-ci est encore en construction. Les connaissances spécialisées de votre courtier d'assurances sont particulièrement utiles à cette étape du processus pour vous aider à choisir la police dont les caractéristiques répondent le mieux à vos besoins. Voici quelques notions de base pour vous mettre sur la bonne voie :

L'assurance habitation couvre le bâtiment résidentiel, son contenu et la responsabilité civile de ses occupants

En règle générale, une police d'assurance habitation comprend trois volets. Dans le cas d'un copropriétaire ou d'un locataire, seules les protections en matière de contenu et de responsabilité civile s'appliquent :

1. **L'assurance bâtiments** couvre le bâtiment principal, le garage et les annexes.
2. **L'assurance mobilière** couvre les coûts de remplacement des meubles, des tapis et des effets personnels. Une assurance distincte peut être nécessaire pour les objets de valeur comme les œuvres d'art, les bijoux et les fourrures. La plupart de vos biens personnels sont couverts même s'ils sont temporairement hors de votre résidence, par exemple s'ils sont volés pendant que vous êtes en voyage.

3. **L'assurance responsabilité civile** vous protège contre les montants que vous pouvez être tenu de payer pour avoir causé, par négligence, des blessures corporelles ou des dommages matériels à des tiers.

Les différents types de polices : de la formule tous risques à la formule de base

Bien sûr, vous pouvez économiser de l'argent en minimisant le niveau de protection qu'offre votre police, mais faites attention à ne pas vous sous-assurer. Il existe trois catégories générales de polices :

1. **Les polices « formule tous risques »** couvrent le bâtiment et son contenu contre les risques normaux auxquels une maison est exposée. Certains risques seront exclus, par exemple les actes de terrorisme ou les inondations.
2. **Les polices de base/risques désignés (formule standard)** vous aident à économiser en vous permettant de conserver à votre charge une plus grande partie du risque financier. Vous serez protégé contre les risques désignés seulement, par exemple les dommages occasionnés par la foudre ou par les explosions.

3. **Les polices « formule étendue »** offrent une approche hybride en protégeant le bâtiment contre des risques désignés et en fournissant une assurance tous risques sur le contenu.

Prenez le temps de comprendre ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas

Il ne faut pas tenir pour acquis que votre police vous protège contre tous les risques possibles. Demandez à votre courtier d'assurances de vous en expliquer les particularités.

